

Droit des groupements civils

Infos pratiques

- > ECTS : 1,5
- > Nombre d'heures : 18,0
- > Langue(s) d'enseignement : Français
- > Niveau d'étude : BAC +4
- > Période de l'année : Enseignement septième semestre
- > Méthodes d'enseignement : En présence
- > Forme d'enseignement : Cours magistral
- > Ouvert aux étudiants en échange : Oui
- > Campus : Campus de Nanterre
- > Composante : Droit et science politique
- > Code ELP : 4J7FDGCC
- > En savoir plus : Site web de la formation <https://formations.parisnanterre.fr/fr/catalogue-des-formations/master-lmd-05/droit-prive-JWQEGR02/droit-du-patrimoine-JX38TPMQ.html>

Présentation

La priorité donnée, au sein des cursus de formation, à l'étude des sociétés commerciales, occulte trop souvent la diversité des personnes morales de droit privé. Or les sociétés civiles, les fondations, les syndicats de copropriétaires mais encore les associations et les groupements agricoles d'exploitation en commun (GAEC) constituent autant de personnes morales plus ou moins originales dont le poids économique est tout sauf négligeable. Le droit des groupements civils a pour objet la maîtrise de ce champ trop souvent méconnu.

Objectifs

Maîtriser les règles de fonctionnement des différentes formes de groupements civils (sociétés civiles, fondations, syndicats de copropriétaires, associations, groupements agricoles d'exploitations en commun, ...).

Évaluation

Contrôle terminal

Pré-requis nécessaires

Avoir suivi un enseignement de droit commun des sociétés.

Contact(s)

> Marc Pichard

Responsable Formation initiale
mp@parisnanterre.fr

> Olivier Deshayes

Responsable Formation initiale
odeshayes@parisnanterre.fr